

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: jeudi 29 septembre 2022 08:41
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: 22-09-28 - [Monkeypox] Evolution du dispositif de surveillance et transmission des DO au fil de l'eau

De : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>
Envoyé : mercredi 28 septembre 2022 12:12
Cc : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>
Objet : [Monkeypox] Evolution du dispositif de surveillance et transmission des DO au fil de l'eau

Bonjour,

Nous tenions à vous informer que **Santé Publique France va faire évoluer son dispositif de surveillance cette semaine**, conformément au MINSANTE n°2022_63 relatif à l'évolution du CERFA de déclaration obligatoire et de la conduite à tenir autour des cas.

Cette évolution implique que **les cas seront désormais comptabilisés uniquement à partir des remontées du dispositif des MDO** (les cas signalés par les laboratoires hors DO ne constitueront plus une source de données).

Le bon fonctionnement de ce dispositif de surveillance repose sur deux éléments indispensables :

- L'importance que les médecins et biologistes fassent usage du nouveau formulaire de DO orthopoxvirose ;
- La transmission des DO au fil de l'eau par les ARS à Santé publique France, pour assurer une saisie réactive des cas dans notre base de données (et non des transmissions une fois par semaine par exemple).

Nous vous remercions pour votre attention et votre collaboration dans l'application de ces évolutions afin de garantir le succès de la mise en place du nouveau dispositif de surveillance.

Bien cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Ministère de la Santé et de la Prévention

14, Avenue Duquesne, 75007 Paris

Tél : 01 40 56 99 99

www.solidarites-sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

Nos ministères agissent pour un développement durable.
Préservez l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !